

Conditions générales de vente

Art. 1 : Définitions

Dans les présentes conditions générales de vente, les termes ci-dessous prennent les définitions suivantes :

Le prestataire : *En Bonne et Due Forme* – Gaëlle Reuschert – Rue Nestor Evrard 5 – 4520 Bas-Oha (Wanze). N° d'entreprise : 0776.747.393.

Le client : Toute personne physique ou morale liée par un contrat avec le prestataire *En Bonne et Due Forme* ou ayant formellement accepté un devis établi par le prestataire *En Bonne et Due Forme*.

CGV : Conditions générales de vente.

Art. 2 : Application

Ces CGV sont d'application sur tous les contrats, devis, offres et services du prestataire. Les éventuels compléments et modifications à ces CGV seront uniquement valables s'ils ont été fixés par écrit et acceptés par les deux parties.

En passant commande, le client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes CGV et les avoir lues, comprises et acceptées.

Toutes les autres conditions reprises sur les contrats, devis et factures restent d'application.

Art. 3 : Devis et commandes

Chaque commande est précédée d'un devis gratuit établi par le prestataire. Pour confirmer sa commande, le client doit accepter le devis par écrit (par courrier postal ou de manière électronique).

Sauf indication contraire mentionnée sur le devis, le délai de validité par défaut est d'un mois.

Les prix indiqués sur le devis ne visent que la réalisation des services qui y sont décrits, à l'exclusion de toute autre prestation. Si des services supplémentaires sont demandés, ils pourront être facturés en supplément du prix prévu.

Le devis stipule également le mode de paiement, le lieu de prestation et le délai d'exécution du contrat.

Art. 4 : Droit de rétractation

Le droit de rétractation donne au client un délai de rétractation de 14 jours pour annuler tout contrat conclu à distance. Si le client décide d'annuler sa commande pendant ce délai, il doit en informer le prestataire par écrit.

Si le client souhaite que la prestation soit exécutée avant la fin de ce délai de 14 jours (sous réserve de disponibilité du prestataire), le client doit renoncer expressément à son droit de rétractation afin que la prestation puisse être réalisée le plus rapidement possible.

En cas d'annulation par le client d'une commande en cours de réalisation, ce dernier s'engage à payer la totalité de la prestation déjà réalisée.

Art 5. : Facturation et paiement

La facture est contestable dans les 7 jours à dater de son émission. Toute contestation doit être communiquée par écrit et motivée. Passé ce délai, la facture sera considérée comme correcte et son montant sera dû de plein droit.

Sauf indication contraire mentionnée sur le devis, les prestations récurrentes seront facturées au terme de chaque mois. Pour toute autre prestation, la facture sera établie dès le début de la prestation.

Pour les prestations ponctuelles, le paiement des prestations s'effectuera à la commande, par virement bancaire. Les prestations débuteront dès réception du paiement. Le délai de livraison ne commencera à compter qu'à partir de la réception du paiement.

A défaut de paiement de la facture à son échéance, elle sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure, de 15% de son montant, avec un minimum de 50,00 € hors TVA et des frais de procédure éventuels. Des intérêts de retard de 1% par mois de retard seront également dus.

Tout rappel envoyé au client qui n'a pas réglé l'intégrité de sa facture, pourra être facturé 10,00 € hors TVA par courrier envoyé, sans préjudice d'éventuels frais d'huissier qui seront également mis à charge du client.

Tous les frais de recouvrement, judiciaires ou extra-judiciaires, sont à charge du client.

En cas de non-paiement d'une facture, le prestataire se réserve le droit de suspendre les travaux engagés après en avoir informé le client. Lorsque la mission est suspendue, les délais d'exécution sont prolongés pour une durée égale à celle de la suspension.

Le prestataire se réserve également le droit de refuser d'honorer une commande d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

Aucun escompte n'est applicable en cas de paiement anticipé.

Art. 6 : Données personnelles et confidentialité

Le client autorise le prestataire à conserver et à utiliser ses données personnelles strictement nécessaires à la réalisation de la prestation.

Le prestataire s'engage à ne conserver que les données personnelles strictement nécessaires à la réalisation de la prestation et à ne pas les partager avec des tiers.

A tout moment, le client peut demander à consulter, modifier ou supprimer ses données personnelles, pour autant qu'aucune obligation légale ne s'y oppose.

Les deux parties sont tenues au devoir de discrétion sur toutes les informations confidentielles qu'elles auraient obtenues l'une de l'autre.

La responsabilité du prestataire ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Le client peut

préciser lors de sa commande quels moyens de transfert doivent être utilisés afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

Lorsque la prestation inclut la rédaction de documents, le prestataire remet les documents uniquement au client. Le client est ensuite seul responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui y est présenté, notamment en ce qui concerne les éventuels droits et copyright. Il décharge en conséquence le prestataire de toute responsabilité et le garantit contre tout recours.

Art. 7 : Responsabilités

Le prestataire s'engage à réaliser la prestation demandée avec le plus grand soin et dans les meilleurs délais.

Le client s'engage à mettre à la disposition du prestataire toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de la prestation définie. Le prestataire ne sera pas tenu pour responsable des conséquences relatives à des inexactitudes ou des omissions dans les données fournies par le client.

Le prestataire est uniquement responsable des conséquences directes dues à une faute grave ou intentionnelle de sa part dans l'exécution de ses obligations. La charge de la preuve incombe au client.

La responsabilité du prestataire est dans tous les cas limitée au montant facturé pour la prestation.

Ni le prestataire, ni le client ne seront tenus pour responsables de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure, échappant à leur contrôle et rendant impossible l'exécution du contrat. En cas de force majeure, le contrat sera annulé et aucune indemnité ne sera due ni par le prestataire, ni par le client.

Art. 8 : Droit applicable et tribunaux compétents

Toute contestation devra d'abord faire l'objet d'une tentative de règlement amiable avant de pouvoir être soumise aux cours et tribunaux.

Tout contrat établi par le prestataire est régi par le droit belge.

Toute contestation qui n'aura pas pu être réglée à l'amiable sera soumise aux cours et tribunaux des arrondissements de Namur ou de Huy.

Art. 9 : Modifications

Le prestataire se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. Cependant, les CGV envoyées avec chaque devis resteront valables pour toute la durée du contrat en cours.